

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI, Président du Conseil
constitutionnel**

**Allocution de Monsieur Mourad MEDELICI
Président du Conseil Constitutionnel**

**à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la création du Conseil
Constitutionnel et de la conférence africaine d'Alger sur le thème :**

« Les avancées en matière de droit constitutionnel en Afrique »

Excellences,

Mesdames, Messieurs, Chers invités,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à tous les frères africains qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous pour commémorer le 25^{ème} anniversaire de la création du Conseil constitutionnel et prendre part à la conférence africaine organisée à cette occasion, pour débattre un thème portant sur les avancées en matière de droit constitutionnel dans notre continent.

Je voudrais remercier les éminentes personnalités qui sont venues des autres régions du monde pour représenter leur espaces régionaux et linguistiques dont elles assurent la présidence et pour témoigner de leur intérêt pour notre continent.

La Commission de Venise, représentée par son Président, ici présent parmi nous, renforce également le caractère très ouvert de notre rencontre, sur les expériences et des pratiques constitutionnelles dans le monde.

En votre nom à tous, je voudrais plus particulièrement remercier très sincèrement, Son Excellence Monsieur le Président de la République pour

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

avoir bien voulu placer cette manifestation scientifique sous son haut patronage et pour le message très important qu'il vient de nous adresser.

Nous allons durant les deux journées qui seront consacrées à nos travaux, nous concentrer sur l'étude et l'analyse des normes constitutionnelles, leur évolution, leur application et leur évaluation, à travers les expériences individuelles de plusieurs Etats africains, ainsi que sous l'angle des aspects communs aux pays de notre continent.

Beaucoup de questions liées au nouveau constitutionalisme, apparu en Afrique à la fin des années 80 et au début des années 90, retiendront notre attention.

Ce mouvement a permis aux pays africains, comme vous le savez, d'insérer et de consacrer dans leurs constitutions, des principes universels dont notamment, la suprématie de la constitution dans la hiérarchie des normes juridiques, la séparation des pouvoirs, la démocratie représentative, l'indépendance de la justice et la constitutionnalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans oublier la consécration du contrôle de constitutionnalité en tant que pilier de l'Etat de droit.

Notre conférence confirmera sans doute le rôle primordial dont sont investies nos juridictions constitutionnelles pour le respect et la mise en œuvre des normes de l'Etat de droit et dans leur contribution essentielle pour aider à l'amélioration de la gouvernance.

Nos institutions s'emploient en effet à trouver les meilleures interprétations possibles des textes fondamentaux pour permettre leur application d'une

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

manière compatible avec les réalités nationales, afin de sauvegarder la cohésion sociale et la stabilité de l'Etat.

Nos Cours et Conseils constitutionnels sont de plus en plus saisis pour vérifier la constitutionnalité des actes soumis à leur contrôle ; la croissance significative du nombre de nos décisions, basées sur l'impartialité et la transparence, le confirme.

Cela a été rendu possible par d'autres améliorations notables enregistrées tant en matière de saisine qu'au niveau de la composition de nos juridictions, à la fois plus ouvertes et plus adaptées aux missions des juridictions constitutionnelles africaines. Cela doit aussi être comptabilisé sur le registre des avancées.

En interprétant la loi fondamentale, nos juridictions ne ménagent aucun effort pour exercer leur compétence de la façon la plus fidèle à la fois à la lettre et à l'esprit de la constitution.

En même temps, l'importance des décisions rendues par nos juridictions témoigne du poids de la responsabilité qui pèse sur les juges chargés de se prononcer sur le contentieux constitutionnel.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La stabilité politique et l'unité de la nation constituent des conditions essentielles à la construction des institutions de l'Etat de droit. L'Afrique s'est engagée à résoudre les conflits par le dialogue, la concertation et autres formes de débat démocratique.

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

Dans ce cadre, l'Afrique qui s'est engagée résolument à sauvegarder l'ordre constitutionnel, a adopté, en 2007, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Celle-ci constitue un moyen supplémentaire de garantir l'application des normes constitutionnelles, tout en respectant les spécificités africaines.

Au niveau de la coopération interafricaine, les juridictions africaines se sont dotées de plusieurs espaces de coopération en vue d'échanger leurs expériences et de se concerter autour des préoccupations communes.

Dans ce cadre, la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA), dont le siège se trouve à Alger, constitue l'espace le plus dynamique ; il aspire à regrouper une bonne partie de nos pays. Nous saluons la venue des juridictions de la Zambie, de l'Ouganda et de la Tanzanie qui viennent d'exprimer leur volonté d'adhérer à notre organisation.

Pour réussir la transition dans la stabilité et réaliser les conditions d'un développement durable, l'Afrique a créé, il y a plus de dix ans, un mécanisme qu'on peut à plus d'un titre considérer comme un modèle original, il s'agit du MAEP (l'évaluation par les pairs), qui s'accommode sans difficulté avec le principe de souveraineté de chaque pays ; nous nous réjouissons de la présence parmi nous, d'une délégation du MAEP.

Par ailleurs et dans un monde globalisé, les juridictions constitutionnelles africaines coopèrent également en force, au sein des espaces régionaux et internationaux compétents, notamment au sein de la Conférence mondiale

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

de la justice constitutionnelle, dont le troisième congrès qui s'est tenu à Séoul du 28 septembre au 1^{er} octobre 2014, a connu un grand succès.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Même si elle est toujours confrontée à de nombreux défis qui continuent de mobiliser ses efforts, l'Afrique a, faut-il le souligner, enregistré des avancées remarquables en matière de droit constitutionnel qui s'ajoutent aux succès obtenus dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Dans le sillage des efforts attendus, l'Afrique est, en même temps, consciente du fait qu'elle doit compter essentiellement sur ses capacités internes pour réaliser un développement durable.

Les avancées enregistrées en matière de droit constitutionnel, objet de la conférence, sont, aujourd'hui, une réalité palpable. Elles contribuent à créer les conditions de mobilisation significative pour l'ancrage de la culture des droits de l'homme et de la démocratie comme préalables à la consolidation de la primauté du droit et à la stabilité en Afrique.

En Algérie, la démarche de paix et de réconciliation nationale initiée par Monsieur le Président de la République a permis au pays de tourner la page d'une séquence douloureuse de son histoire et de renouer avec le progrès et la modernité.

Cette expérience se révèle clairement parmi celles qui constituent une référence qui inspire beaucoup de pays.

La Constitution de 1989, qui a consacré, en Algérie, les fondements de l'Etat de droit, notamment, la séparation des pouvoirs, le pluralisme

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

politique, la consolidation des droits et libertés individuels et collectifs et la création du mécanisme du contrôle de constitutionnalité dont l'exercice a été confié à un organe spécialisé, en l'occurrence le Conseil constitutionnel, a été confortée par la révision constitutionnelle de 1996.

Celle-ci est venue consolider ces fondements par, notamment, la création du Conseil de la Nation et du Conseil d'Etat et le renforcement des prérogatives du Conseil Constitutionnel ainsi que l'élargissement de sa composante et de sa saisine à une nouvelle autorité politique.

En outre, les amendements de 2002 et 2008 ont, successivement, contribué à renforcer les composantes de l'identité nationale par la reconnaissance de Tamazight en tant que langue nationale et l'augmentation des chances de la représentation de la femme au sein des assemblées élues.

Pour concrétiser les nouvelles normes constitutionnelles dans un large processus de réformes, un arsenal juridique a été mis en place pour renforcer la gestion des affaires publiques.

Celui-ci a porté sur l'adoption ou la révision des principaux textes qui encadrent la vie politique du pays ; il s'agit, notamment, de la loi relative au régime électoral, de la loi sur les cas d'incompatibilité avec le mandat parlementaire, de la loi relative à la représentation des femmes au sein des assemblées élues, de la loi relative aux partis politiques et de la loi relative à l'information, et ce en vue de conforter l'exercice démocratique dans le pays et consolider les fondements de l'Etat de droit.

En pleine conscience de la nécessité d'améliorer les conditions d'application de la Loi, mon pays a consenti un effort exceptionnel dans le domaine de la

**Message de son excellence Mr. Mourad MEDELICI , Président du Conseil
constitutionnel**

formation des juges et des magistrats et dans la mise à niveau des différents compartiments de l'administration publique.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le choix du thème n'est pas fortuit. En associant d'éminents constitutionalistes à nos travaux, nous avons voulu partager avec vous, vos impressions, vos avis sur le chemin parcouru dans l'effort de construction, en Afrique, qui n'a pas été facile. Et, il ne peut l'être au regard des contraintes, de différentes sortes, que vit notre Continent.

Permettez-moi en votre nom de remercier les conférenciers pour la qualité du travail préparé et qui constitue un gage de réussite de la conférence d'Alger.

J'ai l'espoir que cette conférence permette d'engager un débat scientifique de haut niveau et de prendre une mesure objective des avancées réelles enregistrées et des défis qui restent à relever, tout en donnant l'occasion aux participants d'échanger leurs expériences.

Ce débat scientifique qui sera certainement très intéressant et riche d'enseignement sera consigné et publié dans un numéro spécial de la Revue du Conseil Constitutionnel Algérien qui s'honore de célébrer, avec vous aujourd'hui, le 25^{ème} anniversaire de sa création.

Pour conclure, permettez-moi de déclarer avec vous, haut et fort, que l'Afrique, sous l'égide de l'Union Africaine, poursuivra la démarche de consolidation des mécanismes liés à la force du droit et son applicabilité et que chacun de nos pays, fort des avancées enregistrées, saura poursuivre et consolider le contentieux constitutionnel et l'Etat de droit.

Je souhaite plein succès à nos travaux et, à chacun de vous, un bon séjour parmi nous.